



Protection civile

District Nyon

Prangins, le 23 septembre 2026

Extrait des décisions

Centre d'Engagement de Prangins, route de l'Etraz 120 à Prangins

Séance du 23 septembre 2026 à 20h00

Dans sa séance ordinaire du 23 septembre 2026, l'assemblée des délégués, représentée par 45 communes sur 47, exprimant 145 voix sur 170, a pris les décisions suivantes :

Préavis N° 1 - 2026-2031 Autorisation générale de plaider accordée au Comité de Direction

Après avoir entendu le rapport de la Commission de Gestion et des Finances, l'assemblée a accepté le préavis N° 1 - 2026-2031 à l'unanimité.

Préavis N° 2 - 2026-2031 Compétence du Comité de Direction en matière de dépenses extrabudgétaires

Après avoir entendu le rapport de la Commission de Gestion et des Finances, l'assemblée a accepté le préavis N° 2 - 2026-2031 à l'unanimité.

Préavis N° 3 - 2026-2031 Rétributions du Comité de Direction, des membres Bureau et des Commissions du Conseil intercommunal

Après avoir entendu le rapport de la Commission de Gestion et des Finances, l'assemblée a accepté le préavis N° 3 - 2021-2026 à la majorité (4 abstentions).

Préavis N° 4 - 2026-2031 Budget 2027

Après avoir entendu le rapport de la Commission de Gestion et des Finances, l'assemblée a accepté le préavis N° 4 - 2021-2026 à la majorité (1 abstention).

Conformément aux articles 166 et ss de la LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité de la commune siège de l'association, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage aux piliers publics.

La demande de référendum relative au budget précise les rubriques de la classification administrative qui font l'objet de cette demande ; le corps électoral se prononce séparément sur chacune d'elles.

Bureau du Conseil intercommunal

Le Président



François Martignier



La Secrétaire



Alexandra Wainwright